



## Pension alimentaire excessive

Par **Micbo**, le **27/01/2010 à 23:36**

Bonjour,

La décision du TGI a fait passer la pension alimentaire que je dois verser pour mes 2 enfants à la charge de leur mère, de 520 à 700 €. Ce montant est excessif par rapport à mes revenus et ceux de la partie adverse falsifiés. Puisque 406 € de revenus fonciers sont déclarés pour 3 appartements en location.

Comment faire réajuster ce montant et établir la réalité des revenus de la mère de mes enfants, sachant que j'ai déjà fait appel et ai été débouté.

Merci, pour tout conseil. Salutations.

Par **Marion2**, le **28/01/2010 à 00:49**

Bonsoir,

Dans votre post, il y a un manque évident d'informations ...

Désolée, je ne peux répondre de façon fiable à votre question.

CDT